



Vide grenier 31 mai 2026

Règlement intérieur

Pour l'inscription :

- ✚ Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation
- ✚ Vous certifiez sur l'honneur avoir participé à moins de 2 vides grenier au cours de l'année civile 2026.

Le jour de l'évènement :

- 1) La personne inscrite doit se présenter à l'entrée munie d'une pièce d'identité et de l'immatriculation du véhicule rentrant sur le site pour décharger
- 2) Possibilité de venir s'installer dès le samedi (entre 17h et 19h) pour les emplacements dans la salle de BASKET seulement, sinon le dimanche installation possible dès 5h45, ouverture au public à 8h.
- 3) Possibilité de décharger dans la cour dans une zone de dépose minute, **le véhicule doit être sorti de la zone dès la fin du déchargement.**
- 4) Les places non occupées à partir de 8h ne seront plus réservées, ni remboursées et pourront être attribuées à d'autres exposants.
- 5) Les objets doivent être d'occasion. La vente d'aliment, d'objets neufs ou volés est interdite.
- 6) Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
- 7) Vous êtes tenus de respecter les mesures de sécurité, vous ne devez pas obstruer les allées ou les voies d'accès, ni les empiéter. Les articles encombrants et tout autre objet devront donc rester dans les limites du stand.

L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

- 8) En cas de non-respect des point 5 et 7, les organisateurs se réservent le droit de faire fermer le stand, sans qu'aucun remboursement ne puisse être accordé.